



Mai 2013

Introduction à la

102^e session
de la Conférence
internationale du Travail

*Construire l'avenir
avec le travail décent*



<https://www.ilo.org/intranet/english/standards/r elm/services/meetings/ilc-sec-resources.htm>



**Tous les documents et présentations
seront disponibles sur Intranet en
cliquant sur le lien précité**





STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION

- 1** Que représente la CIT? Quel est son mandat au sein de l'Organisation?

- 2** Qui assiste à la CIT et pourquoi?

- 3** Comment travaille-t-elle?





L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

4

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

elit



Fait rapport/
établit l'ordre du jour

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

nomme



Fait rapport/Assure le
service et le secrétariat

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Est responsable des
activités du



BUREAU





PRINCIPALES FONCTIONS DE LA CONFÉRENCE

Elit le Conseil d'administration

Adopte des normes internationales du travail
(Conventions et recommandations)

Supervise l'application
des conventions et recommandations

Adopte d'autres textes - résolutions and conclusions

Adopte le Programme et budget





PRINCIPALES FONCTIONS DE LA CONFÉRENCE

Et aussi, moins fréquemment :

Amende la Constitution

Admet de nouveaux Etats Membres qui
ne sont pas membres des l'ONU





Qui assiste à la CIT, et pourquoi?

COMPOSITION

Délégations tripartites des Etats Membres



Pénalités pour délégations incomplètes



Qui assiste à la CIT, et pourquoi?

8



- Chaque délégué a le droit de s'exprimer, de voter et d'agir individuellement.
- Les délégués employeurs et travailleurs doivent être nommés en consultation et accord avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives à l'échelon national.
- Chaque délégué peut être accompagné de conseillers techniques (deux par question technique – huit cette année).





Qui assiste à la CIT, et pourquoi?



Outre les délégués et les conseillers techniques, la Conférence est également suivie par:

- Des Ministres et Vice-Ministres
- Des représentants d'Etats non membres
- Des représentants d'autres organisations intergouvernementales
- Des représentants d'autres organisations non gouvernementales
- Le Secrétariat, les médias



Comment travaille-t-elle?

10

SESSION 1

En plénière



Dans les commissions





Comment travaille-t-elle?

ORDRE DU JOUR

Questions inscrites d'office:

- I. Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général
- II. Propositions de programme and de budget pour 2014-15 et autres questions
- III. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations



Comment travaille-t-elle?

12

ORDRE DU JOUR

Questions inscrites à l'ordre du jour par la Conférence ou le Conseil d'administration

- IV. L'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique (*discussion générale*)
- V. Développement durable, travail décent et emplois verts (*discussion générale*)
- VI. Discussion récurrente sur l'objectif stratégique du dialogue social (*dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*) et
- VII. Réexamen des mesures adoptées par la Conférence pour assurer l'exécution par le Myanmar des recommandations de la commissions d'enquête



MANDAT DES COMMISSIONS TECHNIQUES

● Commissions chargées d'une discussion générale ●

Examiner le sujet porté devant la commission, et s'entendre sur des conclusions qui seront ensuite soumises pour adoption à la plénière de la Conférence.

● Commissions chargées d'une discussion récurrente ●

Comprendre la situation et les besoins divers de ses Membres en rapport avec chacun des objectifs stratégiques et y répondre plus efficacement en utilisant l'ensemble des moyens à sa disposition...



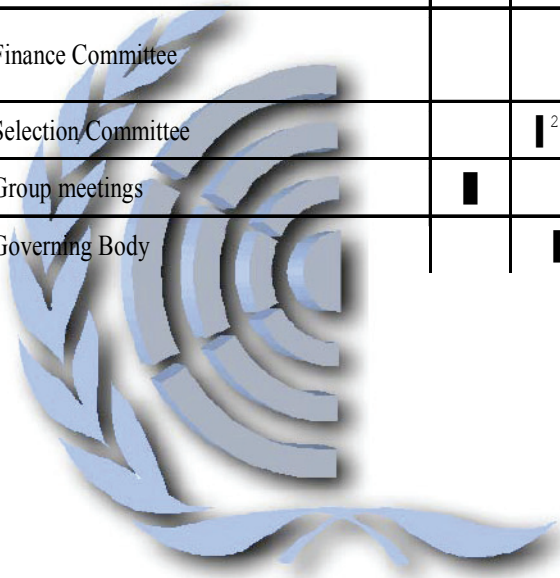
La Conférence ...au travail

Programme provisoire (mis à jour le 25 avril 2013)

102e session (5-20 juin 2013) de la Conférence internationale du Travail

14

SESSION 1	T 4	W 5	Th 6	F 7	Sa 8	M 10	T 11	W 12	Th 13	F 14	Sa 15	M 17	T 18	W 19	Th 20	F 21
Plenary sittings		I						I	I	I		I ⁵	I ³	I ³	I ³	
Committee on the Application of Standards		I ²	I	I	I	I	I	I	I	I	□		A		PI	
Committee for the Recurrent Discussion on Social Dialogue (<i>recurrent discussion</i>)		I ²	I	I	I	I	I	I	I	I		A		PI		
Committee on the Employment and social protection in the new demographic context (<i>general discussion</i>)		I ²	I	I	I	I	I	I	I	I	A ¹			PI		
Committee on Sustainable development, Decent work and Green jobs(<i>general discussion</i>)		I ²	I	I	I	I	I	I	I	I	A ¹			PI		
Finance Committee			I	I			I		A				PI	V		
Selection Committee		I ²				□			□				PI			
Group meetings	I										I					
Governing Body		I ⁴														I



QUE SE PASSE-T-IL EN PLENIÈRE?

15

SESSION 1

- La séance d'ouverture se tiendra le **mercredi de la première semaine du mois de juin (5 juin)**. Selon le format adopté à la suite de la première réforme de la CIT en 2007, la plénière devrait ensuite être suspendue jusqu'à la troisième semaine.
- Cette année, la discussion du rapport du Directeur général et du rapport du Président du Conseil d'administration commencera le **mercredi 12 juin**. Des séances plénières se tiendront ensuite jusqu'au **jeudi 20**.
Lundi 17 juin : Sommet sur le monde du travail.
- L'adoption des rapports de commissions ainsi que des autres textes résultant de leurs travaux auront lieu pendant les trois dernières journées de la Conférence, **les mardi 18, mercredi 19 et jeudi 20 juin**.



COMMISSIONS PERMANENTES

16



Commission de proposition



Vérification des pouvoirs



Application des conventions
et recommandations



Finances



Résolutions (suspendue
et non réactivée)



Règlement (si nécessaire)



COMMISSIONS PERMANENTES

17



Commission de proposition

Instituée par la Conférence à sa première séance plénière:

28 membres gouvernementaux, 14 membres employeurs et 14 membres travailleurs.

Règle le programme de la Conférence, agit au nom de la Conférence pour ce qui concerne des questions de routine non sujettes à controverse.

Fait rapport à la Conférence sur toute autre questions nécessitant une décision pour la bonne marche des travaux.

Elle peut aussi déléguer à son bureau l'approbation du programme qui est ensuite reproduit dans le *Bulletin quotidien*.



COMMISSIONS PERMANENTES

18



Commission de vérification des pouvoirs

Composée d'un délégué gouvernemental,
d'un délégué employeur et d'un délégué
travailleur.

Examine les pouvoirs ainsi que toute
protestation ou plainte liée aux pouvoirs des
délégués et de leurs conseillers techniques.

Elle fixe également le quorum de la plénière
et des commissions.





COMMISSIONS PERMANENTES

Application des conventions et des recommandations

Examine les mesures prises par le Etats
membres pour donner effet aux dispositions
des conventions ratifiées ainsi qu'à leurs
obligations constitutionnelles à l'égard des
conventions et recommandations.



COMMISSIONS PERMANENTES

20

Commission des finances des représentants gouvernementaux

Se compose d'un délégué gouvernemental de chacun des Etat membre représenté à la Conférence.

Examine les propositions de Programme et budget pour 2014-15 (année budgétaire) ainsi que les états financiers pour l'année s'achevant au 31 décembre 2012 et toute autre question financière et administrative que le Conseil d'administration lui soumet.

